PROJET DE LOI SUR LES RÉFORMES

Bouteflika : pas de deuxième lecture

De nombreuses voix, émanant de la classe politique, exhortent depuis quelque temps Abdelaziz Boutefilka de procéder à une deuxième lecture des projets de loi sur les réformes politiques en cours d'examen au Parlement. Mais qu'en est-il au juste en termes concrets ?

Kamel Amarni - Alger (Le Soir)- «Le président ne procédera pas de la sorte. C'est parfaitement exclu», tranche d'emblée une source proche de la présidence. Et de s'expliquer : «D'aucuns interpellent le président sur cette question sans qu'ils maîtrisent réellement la procédure ni ne mesurent les conséquences politiques.»

Car, comme nous le confie encore notre source, «il faut savoir qu'une deuxième lecture, cela consiste en quoi ? Cela signifie, qu'un texte présenté par le gouvernement soit adopté par l'Assemblée populaire nationale puis le Sénat. A la suite de quoi, il est renvoyé au niveau du président qui, à son tour, le soumet à l'appréciation du Conseil constitutionnel.

Ce dernier se prononce sur la conformité du texte de loi en question aux dispositions constitutionnelles. Il peut, éventuellement, faire tomber quelques articles. Il renvoie après le texte au niveau du président, et c'est à partir de ce moment-là que l'on pourrait parler d'une deuxième lecture. En réalité, il s'agit là d'un cas extrême.

Ainsi, le président décide, dans ce cas de figure, de ne pas signer le texte et de le renvoyer pour une deuxième lecture au niveau de l'Assemblée». Et c'est à partir de ce moment-là que les choses se compliquent.

«La procédure constitutionnelle voudrait que, dans ce cas, le texte en question, à savoir la toute première mouture envoyée la toute première fois à l'Assemblée soit soumise au vote des députés mais sans débat préalable ni proposition d'amendement. Aussi, pour que le texte soit adopté, il faut qu'il soit approuvé par les deux tiers des voix, au moins. Dans le cas contraire, le texte en question tombe en entier. On sera dans une situation exceptionnelle où un secteur donné n'est plus régi par aucune loi et, au plan politique, cela nous met devant une situation de crise institutionnelle entre le président de la République et le Parlement.

Ce qui obligera le président à dissoudre l'Assemblée». Or, la configuration actuelle de ladite Assemblée ne permet pas au président, donc à l'exécutif, de réunir les deux tiers des voix.

C'est mathématique : l'Assemblée algérienne compte 389 députés. Deux tiers de ce nombre représentent 259. Seulement, l'Alliance présidentielle ne compte que 249 voix et encore ! en prenant en compte les résultats tels qu'annoncés en mai 2007. Depuis, les partis de l'Alliance, notamment le FLN et le MSP, ont connu des saignées significatives dans leurs rangs au point où, même si l'on y ajoute les voix du PT de Louisa Hanoune, le parti qui a subi l'exode le plus massif de ses parlementaires par ailleurs, on serait toujours loin du compte.

Photo : Samir Sid.

Ceci, dans le meilleur des cas. A savoir même si les états-majors du RND, du FLN, du MSP et du PT réussissent à faire respecter le même mot d'ordre à l'ensemble de leurs parlementaires. A supposer en plus que tous, le MSP compris, acceptent les textes tels que présentés par le gouvernement. «En l'état actuel des choses, il est impossible d'avoir les deux tiers des voix à l'APN.

A plus forte raison à la veille d'une campagne électorale où chaque député, notamment ceux qui se savent non retenus par leurs partis respectifs pour les futures législatives, profitera de l'occasion pour lancer sa propre campagne électorale. Et quoi de mieux pour cela que de se distinguer par rapport au président de la République !», nous confie encore notre source, avant de conclure : «Le plus dramatique dans tout cela, c'est le fait de constater que de hauts responsables politiques qui appellent à une deuxième lecture, ignorent tout de la procédure.»

Car, fera encore remarquer notre source, ces mêmes responsables auraient «appelé, ou fait en sorte de provoquer le blocage des textes décriés au niveau du Sénat. Auquel cas, le Premier ministre serait obligé de convoquer la réunion de la commission paritaire entre les deux Chambres du Parlement (dix membres pour l'APN et autant pour le Sénat, Ndlr), seule structure habilitée à revoir le texte de loi en litige».

La commission paritaire peut revoir tout le texte, en effet, alors que le Conseil constitutionnel ne peut que se prononcer sur les articles jugés anticonstitutionnels.

K. A.

IL APPELLE BOUTEFLIKA À S'EXPRIMER

Bounedjma veut connaître le sort des réformes politiques

Le président de la Cnec (Coordination nationale des enfants de chouhada), Khaled Bounedjma, veut savoir où vont les réformes politiques engagées en avril dernier. Il appelle le président Bouteflika à s'exprimer.

Salima Akkouche – Alger (Le Soir) - Khaled Bounedjma, qui s'est lancé en politique en créant le Front national pour la justice sociale (Fnjs), déplore la lenteur observée dans l'agrément des nouveaux partis. En l'absence d'une loi qui interdit à un Algérien de créer un parti politique, le porte-parole des enfants de chouhada, qui a tenu une conférence de presse hier, à Alger, s'interroge sur l'intérêt des pouvoirs publics de refuser l'agrément à de nouveaux partis politiques. Fustigeant les partis de l'Alliance présidentielle, il a dit que «le champ politique reste l'exclusivité de quelques partis qui n'ont ni programme ni vision».

Bounedjma est catégorique : «Il n'y a pas une réelle volonté d'ouvrir le champ politique.» «La nouvelle loi sur les partis politiques, actuellement en discussion au niveau du Parlement, n'apporte rien de nouveau», a-t-il indiqué. Le président de la Cnec estime que c'est la scène politique qui doit décider du sort d'un parti et non un autre parti politique. «Donnez-nous l'agrément et laissez la scène politique nous juger», a-t-il proposé. Par ailleurs, s'interrogeant sur le sort des réformes politiques engagées le mois d'avril dernier, le président de la Coordination des enfants de chouhada appelle le président de la République à s'exprimer sur le sujet. «Où vont les réformes ?» s'interroge-t-il. Selon lui, le sujet est monopolisé par les partis de l'Alliance.

S. A.

LE RCD COMMENTE LES DÉBATS PARLEMENTAIRES ACTUELS

«Une partition réglée d'avance»

Comme toujours, d'un ton affranchi, le Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD) pose un regard lucide sur l'actualité parlementaire, marquée par des validations expéditives de projets de loi présentés comme les substrats juridiques des réformes politiques promises. Le parti, convaincu que le pouvoir, simulant des réformes, travaille en vérité à gagner du temps, dénonce un débat parlementaire simulé dans «une partition réglée d'avance».

Sofiane Aït Iflis - Alger (Le Soir)- Incontestablement, la sortie du Rassemblement pour la culture et la démocratie apporte l'éclaircie nécessaire dans un débat parlementaire, et donc politique drapé, volontairement ou par inconsistance des intervenants, d'un brouillard épais. Le RCD note au préalable «une partition des rôles entre un exécutif contraint à proposer des réformes politiques, des «élus» de la majorité instruits pour en réduire la portée et des parlementaires zélés quémandant - une première dans les annales d'un pouvoir législatif dans le monde - l'intervention du chef de l'Etat pour légiférer par ordonnance». Ce décor, ainsi planté, avait grand besoin d'être mis en saillie, car, plus que toute autre affirmation, il renseigne sur les véritables intentions de ceux qui ferraillent à sevrer le pays du changement auquel le peuple aspire. S'il était besoin encore de preuves par la statistique, le parti de Saïd Sadi est allé en chercher les plus éloquentes. «Garder en l'état un code de la famille archaïque et déplorer la faible visibilité de la femme dans la sphère politique relève du cynisme. L'instauration d'un quota de 30% de femmes dans les listes de candidatures aux élections contraste avec leur pourcentage dans les centres de décision de l'Etat : 7,89 % pour les ministres, 2,08% pour les walis, 2,05% pour les chefs de daïra, 2,7% pour les recteurs d'université…» La même incohérence, sinon le même contraste est relevé s'agissant de la loi sur les partis politiques. Une loi qui non seulement autorise mais encore renforce l'immixtion de l'administration dans les affaires internes des partis. «Annoncer une réforme sur la loi régissant les partis et doper des groupes notoirement connus comme débris des service spéciaux confirme la volonté de maintenir l'opacité et la corruption comme mode dominant dans la conception de la vie politique.»

Photo : Samir Sid.

Sans se départir de la lucidité caractérisant ses commentaires et analyses politiques, le RCD décortique le projet de loi organique relative à l'information, mettant en exergue les penchants liberticides avérés de ses concepteurs. «Plus fondamentalement, l'étude approfondie du code de l'information souligne la détermination du système à éliminer la citoyenneté dans le traitement et la gestion des affaires publiques», note-t-il, ajoutant que «le RCD, qui a de tout temps milité pour l'instauration d'un code de l'information qui garantisse la crédibilité de l'information, dépénalise le délit de presse et protège le journaliste dans l'exercice de ses fonctions, condamne le statu quo, voire la régression auxquels tendent les quelques aménagements proposés dans cet avant-projet de loi». Le Rassemblement pour la culture et la démocratie souligne à juste titre que les règles éthiques universellement admises suffisent à baliser l'exercice du métier, et donc nul besoin de tout le chapelet de restrictions et d'interdits contenus dans le texte. «Les règles universelles régissant les médias en démocratie sont connues : proscrire l'apologie de la violence et les discriminations ethniques, sexistes, raciales ou religieuses, assurer le droit de réponse et protéger la vie privée des personnes sont des normes qui suffisent à baliser un exercice efficient et équilibré de l'information.»

Le RCD ne reste par ailleurs pas sans rappeler «la pollution de la scène médiatique par l'encouragement des titres exerçant à la limite de la délinquance, réceptacles de la publicité institutionnelle, toujours sous monopole, est reconduite au détriment du segment le plus sain du monde de la presse». Le parti ne manque pas aussi de relever les ambiguïtés du code soumis à débat relativement à l'ouverture de l'audiovisuel. Pour le RCD, la sentence est sans appel : le pouvoir est incapable d'évolution. «Les réformes politiques et sociales ne peuvent venir d'institutions issues des fraudes électorales.» S'agissant des scrutins à venir, le parti rappelle sa demande d'une surveillance internationale, massive et qualifiée.

S. A. I.